



## Retracting on Apartment Lease at the Initiative of the Landlord

Par **Claude CHOPARD**, le **01/10/2018** à **16:25**

Je viens de signer un bail de 3 ans pour un appartement en tant que Propriétaire. En fin de formalité d'état des lieux, je m'attendais à recevoir le versement du dépôt de garantie et peut-être un bout du 1er loyer et finalement, après discours du locataire qui trouve des prétextes de changement de Banque et de job, je me retrouve avec 0 euro versé et que des promesses !! j'avais confiance mais je ne sais plus quoi penser.... Pourtant, j'ai laissé les clefs et les exemplaires Locataire. Puis-je menacer de résilier sans avoir les versement des 2 sommes sous 48 heures par exemple ? ( signature des documents le 29 septembre pour un démarrage de la location au 1er octobre ). Merci pour votre aide  
Cordialement

Par **janus2fr**, le **01/10/2018** à **19:15**

Bonjour,  
C'est trop tard !  
Il ne fallait pas remettre le bail signé au locataire sans les versements.  
Maintenant, le locataire est bien locataire en titre et si vous voulez résilier le bail pour non paiement, il faudra suivre la procédure adéquate...